

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis, JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, 18 fr. c. Poste, 24 fr. c. Six mois, 10 » 13 » Trois mois, 5 » 7 » 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste. 9 — 04 — Omnibus. 4 — 13 — soir, Express. 7 — 11 — Omnibus. Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

8 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit). 7 — 55 — Omnibus-Mixte. 9 — 50 — Express. 5 — 47 — soir, Omnibus. 9 — 59 — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne. Dans les réclames 30 » Dans les faits divers 50 » Dans toute autre partie du journal 75 »

ON S'ABONNE A SAUMUR, AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C°, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Une lettre de Turin, adressée par une personne d'habitude bien informée, annonce comme positif que, dans un conseil de guerre qui aurait été tenu tout récemment à Turin, il aurait été décidé que l'Italie ne désarmerait pas en présence des déclarations qui ont été faites au sein du Reichsrath autrichien.

Le Sénat italien continue la discussion du projet de loi pour le transfert de la capitale.

Dans la séance du 7 décembre: M. Gallina croit que la convention doit être acceptée malgré son origine. Il dit que le transfert de la capitale est nécessaire, mais qu'il devait être préparé. M. Gallina raconte l'épisode suivant de l'année 1849:

Après la bataille de Novare, tandis que l'orateur était ministre de Piémont à Paris, l'abbé Gioberti, président du conseil, aurait proposé à M. Drouyn de Lhuys, alors ministre des affaires étrangères, de faire occuper militairement Gènes par des troupes françaises. M. Gallina ajoute que c'est lui qui aurait fait échouer cette proposition.

Le général de La Marmora répond qu'il n'a pas eu connaissance de ce fait. Il ajoute qu'ayant connu Napoléon III, en 1852, celui-ci lui parla de l'Italie en termes tellement sympathiques qu'il en conclut, lui général de La Marmora, que l'Empereur des Français ne serait jamais un adversaire de l'unité de l'Italie.

La Gazette d'Augsbourg signale un com-

mencement de panique à Insprück, par suite du bruit, répandu dans cette ville, d'une irruption garibaldienne dans le Tyrol.

Les correspondances de Vienne disent que les trois brigades revenues des duchés sont loin d'en avoir rapporté des sentiments amicaux pour les Prussiens. L'esprit militaire est en cela d'accord avec l'opinion d'un parti nombreux qui compte force adhérents dans la Chambre des députés et dans celle des seigneurs.

Rien n'impressionne plus désagréablement le peuple autrichien que l'idée d'un agrandissement de la Prusse dans les duchés de l'Elbe. On peut tenir pour certain que le gouvernement domine absolument la situation, mais que, dans un temps donné, il n'en aura pas moins des embarras, par suite de ce mouvement du sentiment national. L'abandon de la Saxe et du Hanovre est vu de très-mauvais oeil dans la capitale, où l'on accuse l'Autriche de prendre un rôle subordonné en Allemagne.

Un ukase impérial, en date de Saint-Petersbourg, du 8 décembre, porte ce qui suit:

« Afin d'augmenter les ressources de la Banque, et dans l'intérêt de l'industrie nationale, un emprunt à 5 0/0 de 100 millions de roubles sera émis en titres de 100 roubles.

« Cet emprunt, amortissable en soixante ans, aura deux tirages annuels avec remboursement de 120 à 150 roubles. En outre, il y aura, dans les trente premières années, une et plus tard deux loteries annuelles, repré-

sentant, pour l'ensemble des lots, une somme de 600,000 roubles.

La souscription de cet emprunt s'ouvrira le 15 et sera fermée le 24 décembre. Les dix versements mensuels commenceront au mois de janvier prochain.

Les journaux étrangers continuent à répandre en Espagne les nouvelles les plus graves dans le but d'alarmer le public. C'est ainsi qu'ils avaient donné la fausse nouvelle de la fuite de l'infant don Henrique.

Ce système d'opposition alarmiste s'adresse aussi depuis quelque temps aux actes de l'honorable ministre des finances, M. Barzanalana, qu'on voudrait empêcher de mener à bonne fin les projets qu'il a conçus pendant ces mois derniers, et qu'il doit soumettre aux Cortès.

Au dernier départ de la malle de Maurice et de la Réunion, on connaissait à Madagascar les conditions auxquelles le gouvernement français a consenti à un nouveau traité, et la compagnie Lambert à renoncer aux privilèges et aux concessions qui lui avaient été faites. Le gouvernement de Madagascar aura à payer 960,000 fr., et l'on attendait sa décision à cet égard.

Le Moniteur publie le rapport suivant adressé à l'Empereur par le ministre de l'Instruction publique:

Sire,

Le décret de Votre Majesté du 2 septembre 1863, qui rétablissait pour les élèves de troisième la communauté des études littéraires et

scientifiques et reportait dans la classe de seconde le point de séparation, a été accueilli avec la même sympathie par le public et par le corps enseignant. Ces modifications devaient en appeler d'autres. La question posée en 1863 pour la troisième l'a été en 1864 pour la seconde, et des renseignements reçus il résulte que le vœu du corps enseignant, comme celui des familles, est que la réforme se continue et s'achève.

L'Empereur veut partout simplifier les rouages pour éviter des dépenses de forces inutiles. Si quelque chose est simple en principe avec une grande variété de moyens dans l'application, c'est l'éducation. Elle a pour but le développement harmonieux de toutes les facultés de l'esprit; pour moyens, les lettres, les sciences et la portion d'art qu'il est possible de donner à nos élèves.

Par les lettres, nous développons les sentiments affectueux, les idées morales, la raison éloquente, l'imagination, le goût du bien et du beau, et l'expérience de la vie. Par les sciences, nous faisons heureusement contre-poids aux facultés de sentiment et d'imagination dont il faut régler et contenir l'essor; nous plions l'esprit à la discipline sévère des méthodes de raisonnement, et nous montrons par quelle voie austère et rude il faut aller chercher la vérité.

En ce moment, nos études ne sont pas combinées de manière à ce que ce salutaire équilibre de toutes les facultés de l'esprit s'établisse. Nos élèves sont trop tôt séparés, et il n'y a pas assez de lettres pour ceux qu'on appelle les scientifiques, pas assez de sciences pour les littérateurs.

REVUE ETOTON.

8

LA DYNASTIE DES FOUCHARD.

(Suite.)

Achille, qui menaçait pour obtenir, et n'avait, au fond, nulle envie de quitter la partie, suivit son grand-père dans la salle à manger et le salon, c'est ce que le père Fouchard appelait les grandes chambres.

— Hein? dit le bonhomme d'un air de satisfaction, quand ils furent au bout du salon, qu'est-ce qui manque ici?

— Tout, répondit Achille — point de tapis, point de table de milieu, point de table à jouer; ni rideaux aux fenêtres, ni pendule sur la cheminée, ni flambeaux; une vraie halle.

— Tenez, grand-père, si vous m'avez fait une proposition sérieuse, si vous voulez vraiment saisir l'occasion qui se présente, faire une démarche qui ait chance de succès, il ne faut pas dès le premier jour se préparer un échec certain. Croyez-vous que Mlle Chevert se souciera de faire entrer sa nièce dans

une famille où il n'y a ni manières, ni savoir-vivre, et où l'on mange comme chez les gargotiers? Non, il faut faire bien les choses, ou renoncer au projet. — Franchement, vous ignorez les usages, vous ne viendrez jamais à bout de recevoir convenablement; ne vous mêlez de rien, mettez votre maison à ma disposition pendant huit jours, donnez-moi cinq cents francs, et je vous tire d'affaire.

— Cinq cents francs! s'écria le père Fouchard, l'intérêt de dix mille francs! rien que ça!

— Pas un sou si vous voulez, alors restons chacun chez nous. — Au revoir, grand-père! — Quand vous serez décidé....

— Moi! décidé!.... à donner cinq cents francs pour faire manger en une heure à des étrangers ce qui me nourrirait six mois durant!.... Il y en a donc qui croient que le père Fouchard est devenu fou?

Voyant que le bonhomme était trop animé pour entendre raison en ce moment, Achille se retira, non sous sa tente, mais au Lion d'Or. Il était bien résolu à ne pas céder. N'ayant jamais vu son père ou son grand-père mettre la main à une affaire sans qu'ils y eussent un intérêt personnel, la reconnaissance n'occupait aucune place en son âme, il disait parfois: « Nous chassons ensemble pour mieux bat-

tre les buissons, mais chacun vise sa pièce. » En cette occasion, il supposait que les cinquante mille francs à prélever sur la dot seraient partagés par ses deux ascendants; dès lors nul doute que le père Fouchard ne consentît à la fin à lâcher cinq cents francs pour atteindre le but principal. En fait, l'événement justifia cette supposition: Au bout d'une heure, le père Fouchard ayant envoyé querir son petit-fils, une longue dispute s'éleva entre eux et se termina par des concessions réciproques: le père Fouchard donna quatre cents francs; moyennant cette somme Achille promit de faire merveilles. Dès le lendemain il courut à Blois, commanda un dîner de toutes pièces qui devait être apporté et servi par un traiteur; il loua des meubles, en envoya de chez lui et de chez sa mère; la maison du père Fouchard fut transformée. Les gens de Chemelles baillaient du bec au passage de toutes ces belles choses, et disaient que monsieur le préfet allait venir chez le père Fouchard qui serait décoré comme étant le plus ancien marchand de bois du département. Après tout, ce motif en eût bien valu d'autres.

XII.

Cependant, les invitations n'étaient pas encore

faites. Achille avait voulu en dresser la liste; elle comprenait quinze personnes: Mlle Chevert et Marie Soyer en tête, puis le notaire et sa femme, MM. Dusseaux, le médecin de l'endroit, cinq autres personnes notables du canton, enfin les trois Fouchard. Le curé de Chemelles n'y figurait pas. Là-dessus, s'éleva un dissentiment grave: le père Fouchard avait ses raisons pour exiger que le curé fût invité, Urbain Fouchard n'en voulait pas entendre parler: « Point de calotin! » disait-il. Achille riait aux éclats: « Un curé ou pas de curé, ça lui était bien égal. » On prit rendez-vous pour discuter l'affaire.

— Mais, Fouchard, répétait le bonhomme, faut-il pas des cérémonies?

— Dites donc des jongleries.

— Enfin faudra toujours aller à l'église.

— Pourquoi ça?

— Tiens! et le mariage?

— Le mariage se fait à la municipalité. Avec vos cérémonies!.... Croyez-vous que le son des cloches restera dans les oreilles des mariés pour leur faire de la musique quand ils s'ennuieront plus tard? Croyez-vous que trois mots de latin, bien cher payés, qu'on va leur baragouiner devant l'autel, leur serviront pour gagner des procès s'ils en ont? Croyez-vous

